

DIMANCHE

31 MARS

2019

PETIT MARS

T.T

ORGANISE

SON

TOURNOI NATIONAL DE TENNIS DE TABLE

TABLEAUX HORAIRES

TARIFS

TABLEAU	A	08H30 < 800 (Classement de 5 à 7)	7 €
“	B	09H30 < 1400 (Classement de 5 à 13)	7 €
“	C	10H30 < 1000 (Classement de 5 à 9)	7 €
“	D	11H30 < 1800 (Classement de 5 à 17)	7 €
“	E	12H30 < 1200 (Classement de 5 à 11)	7 €
“	F	13H30 < 1600 (Classement de 5 à 15)	7 €
“	G	14H30 < 1100 Jeunes (Pous., Benj. Min., Cad.)	6 €
“	H	14H30 < Toutes séries Féminines	7 €
“	I	15H30 < Toutes séries Messieurs	8 €

DOUBLE (selon horaire)

Inscriptions avant le samedi 30 Mars 2019 à 15 h 00

Au 06-85-90-27-06

Site Web : www.petitmarstennisdetable.fr

↓ DOTATIONS EXCEPTIONNELLES + 2000 € en numéraire

Bar et
Grillades
sur place

Tableaux	1er	2ème	3ème et 4ème	5ème au 8ème
I TS Messieurs	130 €	85 €	45 €	20 €
D > 1800	100 €	80 €	35 €	15 €
F < 1600	80 €	55 €	20 €	15 €
B < 1400	70 €	50 €	20 €	10 €
H < TS Féminines	70 €	50 €	20 €	10 €
E > 1200	70 €	50 €	20 €	10 €
C < 1000	70 €	50 €	20 €	10 €
A < 800	70 €	50 €	20 €	10 €
G jeunes	30 €	20 €	10 €	5 €

<p>REGLEMENT TOURNOI NATIONAL Dimanche 31 Mars 2019</p>
--

ARTICLE 1: La section Tennis de Table de Petit Mars organise le dimanche 31 Mars 2019 un tournoi national au complexe Ferdinand Sastre.

ARTICLE 2: Ce tournoi comprendra les tableaux suivants:

Tableaux	Horaires	Tarifs
TABLEAU A	08H30 < 800 (Classement de 5 à 7)	7 €
“ B	09H30 < 1400 (Classement de 5 à 13)	7 €
“ C	10H30 < 1000 (Classement de 5 à 9)	7 €
“ D	11H30 < 1800 (Classement de 5 à 17)	7 €
“ E	12H30 < 1200 (Classement de 5 à 11)	7 €
“ F	13H30 < 1600 (Classement de 5 à 15)	7 €
“ G	<1100 Jeunes (Pous., Benj. Min., Cad. clt 5 à 10)	6 €
“ H	< Toutes séries Féminines	7 €
“ I	< Toutes séries Messieurs	8 €

Un tableau de doubles pourra se dérouler en fonction de l’horaire et en accord avec le juge arbitre **Jean Yves LEMAN**, pour les éliminés.

ARTICLE 3: Les engagements devront parvenir au plus tard le samedi 30 Mars 2019 à 15h00 auprès de

BREE Manuel

TEL : 06-85-90-27-06

Site internet : <http://petitmarstennisdetable.fr>

ARTICLE 4:

4.1 – Chaque joueur ne pourra participer à plus de deux tableaux.

4.2 – Les féminines peuvent participer aux tableaux masculins dans les tableaux correspondants à leurs nombres de points.

4.3 – Les tableaux se dérouleront en poule de trois à quatre joueurs selon le nombre de participants.

4.4 – Tout joueur absent au troisième appel sera scratché.

4.5 – Chaque tableau se déroulera au meilleur des cinq manches,

4.6 – Applications du règlement FFTT (Tenue règlementaire)

4.7 – Les balles GEWO Club 40+ seront fournies par le club organisateur.

4.8 – Il sera demandé au perdant d’arbitrer la partie suivante.

4.9 – Les poussins (-9 ans) ne peuvent participer qu’au tableau jeune : G

ARTICLE 5: Tirage au sort public, il sera effectué le samedi 30 Mars 2019 à 16h au complexe sportif de Petit-Mars pour l'ensemble des tableaux.

ARTICLE 6: Le tournoi est homologué sous le 1131/2018-B en date du 27/01/2019

ARTICLE 7: Le juge arbitre est **Jean-Yves LEMAN**. Le juge arbitre se réserve le droit de régler tout litige pouvant subvenir en cours de tournoi.

ARTICLE 8: Le club décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

ARTICLE 9: Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence.

ARTICLE 10: Des prix d'une valeur supérieure à 2000 € plus coupes, récompenseront **les huit meilleurs** joueurs de chaque tableau si le nombre d'inscrits dans chaque tableau est supérieur ou égal à 16 joueurs, sinon les 4 premiers seront récompensés.

ARTICLE 11: Le club se réserve la possibilité d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Signature du J.A.

